

1

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Défense Nationale
Commandement de la Gendarmerie Nationale
Deuxième mise en demeure n°02 avant résiliation

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant sur réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles afférentes au marché n° 3230/0130 du 16/10/2023, portant Lot N°01 : Travaux de reprise de la réalisation d'un mur de clôture au niveau de l'ECM de la Gendarmerie Nationale à la wilaya d'Alger, Lot N°02 : Travaux de reprise de la réalisation d'un mur de clôture et guérites au niveau de l'ECI de la Gendarmerie Nationale à la wilaya d'Alger, conclu avec **ETB T.C.E MEKHALDI YASSINE** dont le siège social N°65 Lotissements 57 lot Bir El Djir Wilaya d'Oran, cette dernière est mise en demeure N°02 pour le non-respect de ses obligations contractuelles et non dépôt de la caution de bonne exécution et de garantie.

A Cet effet, **ETB T.C.E MEKHALDI YASSINE** est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels, dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.